

Distributeur de badges jetables

L'accès au self pratique pour les occasionnels

LM04065 ind D - juin 2018

Sûreté et Monétique

Description

Le distributeur de badges jetables (DBJ) est destiné aux personnes utilisant les services de restauration occasionnellement, invités, stagiaires ou élèves en période d'examen par exemple.

Il délivre un badge cartonné au format carte de crédit moyennant une somme en pièce de monnaie dont le montant(*) est défini par l'établissement.

Le badge jetable est à usage unique, il sera refusé par le dispositif de contrôle d'accès au self (**) (distributeur de plateaux, tourniquet) au-delà du 1er passage.

Le distributeur de cartes jetables est robuste, il est équipé d'un monnayeur acceptant des pièces en euro, il ne rend pas la monnaie.

Il se fixe au mur et nécessite une prise électrique à proximité, l'établissement peut ainsi l'installer à l'endroit approprié sans contrainte particulière.

(*) Le badge jetable est à tarif unique, l'établissement souhaitant proposer des tarifs différents devra s'équiper de plusieurs DBJ.

(**) Le dispositif de contrôle d'accès au self doit être équipé d'un lecteur code à barres



Caractéristiques techniques

Monnayeur	Monnayeur électronique sans rendu de monnaie
Ecran tactile	7 pouces, résolution 800 x 480, 16 millions de couleurs
Pièces acceptées	5, 10, 20 et 50 centimes, 1 et 2 euros
Sécurité	Vide signalé sur afficheur, porte renforcée
Cartes délivrées	Badge cartonné au format carte de crédit (86x54 mm) avec code barre pré-imprimé
Capacité	300 cartes dans le magasin de distribution
Poids à vide	23 kg
Alimentation	230 v / 25 W
Dimensions (HxLxP)	645 x 473 x 202 mm

Produits complémentaires

DISTRIBUTEUR DE PLATEAUX DP5 - Le distributeur de plateaux DP5 est le complément idéal du logiciel GEC Education dans les établissements scolaires. Esthétique, robuste et hygiénique (tout inox), il s'intégrera parfaitement à l'entrée de votre self pour contrôler les usagers.

MULTIBORNE - La multiborne rend de multiples services tels que la consultation et le rechargement de compte (CB, chèque ou espèce), la réservation des repas, l'achat de badges jetables ou la délivrance d'un ticket en cas de perte ou d'oubli de badge.